



pour compenser l'inflation étrangère, les augmentations de salaire de base, l'augmentation des cotisations aux organisations internationales dont le Canada est déjà membre et 50 % du coût des sommets dont le PM est l'hôte.

La capacité du MAECI à réaffecter des fonds à l'interne, à moyen et à long terme, est limitée, car 45 % de son budget est en fait non discrétionnaire. Cette partie du budget ne peut être entamée parce qu'elle correspond à la participation du Canada aux budgets des organisations internationales, l'aide publique au développement ou l'aide aux opérations d'autres ministères à l'étranger. La difficulté du ministère à réaffecter ses ressources se complique du fait que toutes les opérations ont déjà fait l'objet de coupes sombres en raison des réductions imposées sur les dépenses et de la nécessité de financer l'expansion du réseau des missions du Canada et de la prestation des programmes à l'étranger.

C'est en s'appuyant sur le cycle de planification des activités des directions générales et sur de nouvelles ententes de financement avec le Conseil du Trésor que le ministère gère l'évolution des besoins du point de vue de la présence du Canada à l'étranger et de ses cotisations aux organisations internationales. Le ministère s'efforce de mettre en place un système d'affectation des ressources qui puisse s'adapter aux priorités établies par le Cabinet et les ministres du MAECI en matière de politique.

3.3.3 LA GESTION HORIZONTALE DES POLITIQUES

Les objectifs internationaux du Canada doivent être poursuivis dans un contexte plus complexe qui brouille les distinctions non seulement entre les questions nationales et les questions étrangères, mais aussi entre les secteurs de compétence et les paliers de gouvernement. Il faut y ajouter qu'un certain nombre d'initiatives et de politiques gouvernementales recoupent et influencent les activités de poursuite des objectifs internationaux.

L'ordre du jour international renvoie de plus en plus à des questions qui relèvent d'autres ministères ou d'autres administrations gouvernementales ou sur lesquelles la compétence est partagée (ex. : détérioration de l'environnement, criminalité, migration et codes du travail). L'examen des programmes a permis de confirmer que les programmes internationaux sont une activité centrale dans beaucoup de ministères. On compte environ 5 000 fonctionnaires (en dehors de notre ministère) qui consacrent plus de 50 % de leur temps à des questions internationales (voir le graphique 2). Le ministère doit améliorer la qualité de la gestion des ressources et des politiques horizontales eu égard aux questions internationales dans l'ensemble du gouvernement.